



Changement de congé suite à un imprévu

Par **Benhajkassemmehdi**, le **18/04/2013** à **02:18**

Bonjour je me présente je m'appelle mehdi j'ai 25 ans et je suis embauché dans une entreprise depuis bientôt 2 ans déjà.
mon souci est que j'ai déjà posé mes congés de cet été c'est à dire 1 semaine en septembre auprès de mon employeur mais j'ai eu un contre temps ma femme qui avait pris des vacances avec moi c'est à dire 3 semaines avant moi ensuite elle les passées avec moi a du annuler ces congés pour la bonne raison qu'elle a eu un entretien avec son responsable qui a un souci majeur à l'étranger
et elle a accepté bien qu'elle ait pas le choix de lui céder ces jours car un responsable doit rester sur place
et j'aimerais savoir quelle est la manière de pouvoir demander à mon responsable de m'ajouter ces 3 semaines en plus
car manque de bol ma nounou part en vacances à ce moment là et elle a déjà tout réservé je ne peux uniquement que garder ma fille de 4 ans et demi donc pas de vacances... Je les sacrifié pour elle mais quand on choisit d'être parents c'est jusqu'au bout et on s'attend à des sacrifices... Merci cordialement mehdi.

Par **moisse**, le **18/04/2013** à **08:36**

Bonjour,
Le simple bon sens va vous inciter à en parler avec votre employeur qui doit en tout état de cause accepter et vous donner obligatoirement au moins 2 semaines continues de congé principal en période, voire plus si vous n'êtes pas d'accord pour fractionner ce congé principal. Mais mieux vaut le dialogue que sortir a priori lois et règlements.

Par **Benhajkassemmehdi**, le **18/04/2013** à **13:33**

Merci pour la réponse le soucis est qu'il y a réellement un problème de dialogue ont ne s'entend pas du tout il fait uniquement le strict minimum en ce qui concerne mes démarches avez vous une solution ? Une solution qui ferait qu'il sache que je suis dans mon droit tout simplement et qu'il me les dois tout simplement ça serait Pour a l'autre bout du monde que je me suis juste tromper au niveau des datte ou quoi que ce soit d'autre je comprendrais mais c'est malheureusement pas le cas aidez moi car j'ai déjà essayer de lui demander mais il m'a dit que ça ne serait probablement pas possible... Je suis dépasser...

Par **Benhajkassemmehdi**, le **18/04/2013** à **13:38**

Merci pour la réponse le soucis est qu'il y a réellement un problème de dialogue ont ne s'entend pas du tout il fait uniquement le strict minimum en ce qui concerne mes démarches avez vous une solution ? Une solution qui ferait qu'il sache que je suis dans mon droit tout simplement et qu'il me les dois tout simplement ça serait Pour a l'autre bout du monde que je me suis juste tromper au niveau des datte ou quoi que ce soit d'autre je comprendrais mais c'est malheureusement pas le cas aidez moi car j'ai déjà essayer de lui demander mais il m'a dit que ça ne serait probablement pas possible... Je suis dépasser...

Par **moisse**, le **18/04/2013** à **15:03**

C'est l'employeur qui fixe la date et l'ordre des départs en congés.

Par contre il a l'obligation de vous délivrer au moins 2 semaines consécutives de congés voire les 4 semaines si vous n'acceptez pas le fractionnement.

Toutefois ces semaines sont attribuées entre le 01/06 et le 31/10 selon l'organisation de cet employeur.

Je ne vois rien d'autre que la négociation, sachant que vous devez faire comprendre que vous êtes dans une situation difficile.

S'il ne veut pas comprendre, et que vous pensez que c'est uniquement pour vous ennuyer, vous lui indiquez saisir le Conseil des prudhommes pour le non respect d'une obligation essentielle de sa part, vous attribuer un congé principal conforme au code du travail.

Mais dès lors c'est la bagarre.